



ENGAGER LES COMMUNAUTÉS RURALES DANS LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE CENTRALE : leçons appries des projets appuyés par le Fonds pour l'Environnement Mondial

Note de concept pour un *side event* durant la 17^{ème} Réunion des Parties
du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Depuis les années 1990, l'implication et la responsabilisation des communautés locales dans la gestion de la biodiversité a été promue en Afrique centrale comme une stratégie pour garantir leur plus grande adhésion aux efforts de gestion durable des ressources naturelles, notamment forestières. L'hypothèse sous tendue par cette approche de foresterie participative est qu'en octroyant aux populations rurales le droit de tirer elles-mêmes des bénéfices socio-économiques directs de l'exploitation de la biodiversité, celles-ci seraient d'autant plus motivées pour appliquer des mesures de gestion durable qui sécurisent ce capital naturel. Cette approche s'affiche ainsi comme complémentaire des approches répressives, notamment de lutte contre l'exploitation illégale du bois et contre le braconnage.

Partant de ce principe, l'implication des communautés rurales dans la gestion forestière a été l'un des principaux axes des réformes initiées dans le secteur forestier d'Afrique centrale au cours des 20 dernières années. Différents régimes de foresterie participative ont été promus, dont celui des « forêts communautaires » est le plus courant. Celles-ci ont été introduites d'abord au Cameroun, puis reprises en Guinée Equatoriale, au Gabon, en RCA et au Tchad, et plus récemment en RDC à travers les « forêts de communautés locales », avec une orientation centrée principalement sur l'exploitation du bois d'œuvre.

En droite ligne avec les engagements internationaux et politiques des Etats d'Afrique centrale en matière de diversification économique, de développement de l'économie verte et plus généralement de développement durable, des initiatives plus récentes pour développer et tester ces régimes ont également commencé à envisager l'exploitation d'autres ressources et services écosystémiques, tenant compte des contextes de droits fonciers rencontrés en Afrique centrale. C'est notamment le cas de plusieurs projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial au cours des 5 dernières années dans la sous-région visant à développer des modèles de gestion participative de la faune sauvage et de la filière de la viande de brousse, des mangroves, des forêts communales, etc.

Un *side event* est proposé en marge de la 17^{ème} réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pour faire un bilan des leçons apprises de ces études de cas et échanger sur les progrès réalisés et les barrières qui restent à lever pour capitaliser le potentiel et les opportunités offertes par la foresterie participative et rendre plus efficace ce mode de gestion forestière.

Ce *side event* souhaite ainsi apporter une contribution :



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

- à la mise en œuvre du Plan de Convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale 2015-2025 de la COMIFAC (notamment des objectifs opérationnels 5.1.4 « Promouvoir la gestion communautaire et décentralisées des ressources forestières » et 5.2.3 « Renforcer la participative active des populations vulnérables à la gestion des ressources forestières ») ;
- à l'action priorité 17 « Promouvoir la reconnaissance des droits fonciers des populations locales dans les stratégies de conservation et de développement durable » du plan d'action 2017-2021 du PFBC.

Programme prévisionnel

- Une présentation introductive de 10 minutes bilan (Jean-Claude Nguingiri / COMIFAC ??)
- Une présentation des études de cas (10 minutes / projet y inclus projet Viande de brousse ; projets Mangroves Congo et Cameroun, projet forêts communales ; etc), incluant la présentation de supports de capitalisation et d'information issus des projets
- Un débat de 20 minutes
- Cocktail dînatoire avec projection des films issus des projets et distribution des supports de capitalisation et d'information issus des projets.

Durée totale : 1h30 maximum de présentations/débat + temps du cocktail

40 invités maximum sur invitation + 10 personnes organisateurs/intervenants, soit 50 personnes au total